



Normes et réglementations en vigueur

Les filets de sécurité antichute de personnes doivent répondre aux exigences de fabrication décrites dans la norme NF EN 1263-1.

Leur mise en œuvre et montage doivent se conformer aux exigences de la norme NF EN 1263-2.

Les filets de sécurité HUCK sont conformes à la norme NF EN 1263-1.

1 Utilisation

Les filets antichute constituent une protection collective contre les chutes de personnes. De manière générale, ils sont utilisés dans tous les travaux en hauteur du bâtiment, comme par exemple la construction et la couverture des charpentes (voir photo 1). Ils garantissent la liberté de mouvement sur une grande zone de travail.

2 Identification

Chaque nappe de filet doit être identifiée suivant la norme NF EN 1263-1 (voir photos 2). L'écusson d'identification doit porter les renseignements suivants :

- Date de fabrication et nom du fabricant
- Type et catégorie du filet suivant NF EN 1263-1
- Référence article
- Absorption minimale d'énergie ou résistance minimale de rupture de la maille d'essai suivant ISO 1806
- Numéro d'attestation de l'organisme certificateur qui a réalisé les essais.



Etiquette recto 2



Etiquette verso 2

3 Essai de vieillissement

Nos filets antichute sont munis de 3 mailles d'essai, plombées avec un numéro d'identification, identique à celui de l'écusson (voir photo 3). Ceci permet de s'assurer de la même origine du filet et de la maille d'essai.

Les filets de sécurité peuvent être utilisés sans vérification de la maille d'essai durant 12 mois après leur fabrication. Passé ce délai, les mailles d'essai doivent être testées afin de contrôler la résistance minimale de rupture.

Réf. 9700 : Essai d'une maille plombée

pièce

4 Si la maille plombée possède toujours la résistance de rupture/absorption d'énergie requise, nous vous remettons un écusson d'essai avec le numéro d'identification, que vous attacherez au filet concerné (voir photo 4). Ceci permet de réutiliser le filet pour une période d'un an. Référez-vous également aux conditions de remplacement !

Montage et démontage

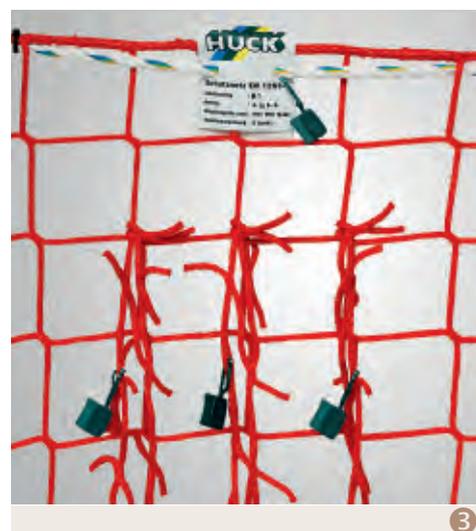
Ces opérations doivent être effectuées par des personnes spécialement formées dont la sécurité doit être assurée par des moyens appropriés (protection individuelle, nacelle élévatrice...)

Points d'ancrage

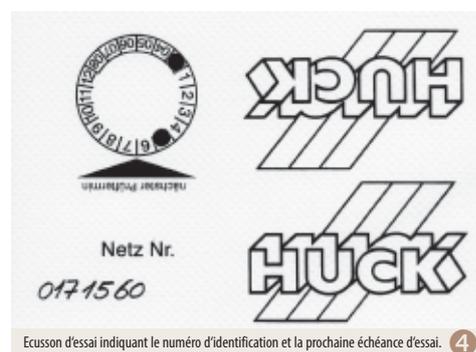
Les filets de sécurité doivent être fixés sur des structures porteuses fiables.

Pour le dimensionnement des points d'ancrage, il faut tenir compte d'une force type de 6 kN résultant d'une chute d'un angle de 45°.

La distance entre points d'ancrage doit être inférieure à 2,50 m.



3



Écusson d'essai indiquant le numéro d'identification et la prochaine échéance d'essai. 4